



OCTOBRE- DÉCEMBRE 2018

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

La rentrée scolaire est un rendez-vous essentiel pour un grand nombre d'entre nous, enfants bien sûr mais aussi parents, bien souvent grands-parents, dont la vie s'organise autour de l'emploi du temps des enfants. C'est aussi une échéance majeure pour nos enseignants et notre personnel qui l'ont préparée dès la fin de l'année scolaire et la semaine qui précède.

Les vacances ont été mises à profit par nos agents techniques pour mener à bien comme chaque année de menus travaux d'entretien.

La rentrée doit aussi être marquée par une amélioration sensible de la sécurité autour de nos écoles. Le remplacement des clôtures des trois sites scolaires et du centre de loisirs a été confié à l'entreprise Compagnie Normande de Clôtures. Les travaux débiteront en novembre.

Le déploiement de la fibre optique est toujours en cours sur notre commune. Les travaux devraient être terminés durant le mois d'octobre 2018. Ce qui permettra à chacun d'entre nous, après le respect de la période de gel commercial de trois mois imposée par la loi, de s'abonner d'ici la fin de cette année.

Actuellement plusieurs fournisseurs d'accès internet proposent des abonnements sur le réseau d'Eure Normandie Numérique. On compte notamment : Wibox, Knet, Nordnet ou Comcable, et depuis peu Ozone et Vitis. Vidéo Futur pourrait également venir sur le réseau.

Les grands opérateurs nationaux, qui étaient réticents à venir sur les réseaux publics et qui désormais changent de stratégie comme Bouygues Télécom, devraient proposer des

abonnements dès la fin de l'année. Free est en discussion avancée avec l'exploitant du réseau. Enfin, SFR et Orange ont annoncé leur volonté d'arriver sur les réseaux établis par les collectivités locales.

Pour ce qui est des coûts, les abonnements mensuels varient de 19 à 45€, en fonction des besoins de chaque abonné.

Pour s'abonner, vous vous adresserez directement au fournisseur d'accès Internet de votre choix. Ce dernier s'occupe également des questions de raccordement. Enfin, le coût de raccordement est en principe de 110€ lors du premier abonnement : 60€ pour le raccordement de la partie interne du domicile et de 50€ de frais de dossier à régler au fournisseur d'accès (ces frais peuvent être négociables). Ces montants sont applicables lorsque le logement est déjà raccordé par une adduction télécom en bon état. Dans le cas contraire, des coûts supplémentaires pourraient être facturés.

Cette année 2018 marquera le centenaire de l'armistice de la 1^e guerre mondiale. Une attention particulière sera portée lors de cette commémoration. Un programme est spécialement préparé par l'Association Mieux Vivre, l'A.S.P.S et la municipalité associées à nos écoles maternelle, élémentaire et collégiens qui participeront à ce devoir de mémoire.

Je vous donne donc rendez-vous à ce moment important d'histoire de notre pays.

Très Cordialement

Le Maire, Didier GUÉRINOT

INFOS PRATIQUES

Mairie :

Les bureaux de la mairie seront fermés tous les samedis des vacances scolaires

Mairie & Poste :

Fermeture les lundi 24 & lundi 31 décembre à 16h30

Inscription sur les listes électorales : »

Pour les nouveaux arrivants, rendez-vous en mairie dès maintenant, avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Enquête de l'INSEE sur les « Conditions de travail » -

(entre le 01/10/2018 et le 30/04/2019)

L'objectif de cette enquête est d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités par une enquêtrice de l'Insee. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Merci par avance de l'accueil que vous lui réserverez

Tarifs de cantine :

Au cours de sa séance du 18 septembre dernier, le conseil municipal a approuvé le montant des frais de fonctionnement de cantine scolaire qui s'élève à 125 626 €.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2018/2019, soit :

• **3,19 €** pour les enfants domiciliés à La Saussaye, le personnel communal et leurs enfants, les enfants des enseignants de l'école maternelle et des écoles

élémentaires de La Saussaye et des enfants des communes conventionnées,

• **4,33 €** pour les enfants domiciliés hors commune, pour les adultes et enseignants de l'école maternelle et des écoles élémentaires de La Saussaye.



Comme vous le savez depuis le 1^{er} janvier 2018, le papier et les emballages cartons ne doivent plus être déposés dans les bacs jaunes individuels mais apportés aux points « propreté », dans les containers dédiés à cet effet.

L'Association Pour les Enfants, en collaboration avec le corps enseignant et avec le soutien de la Mairie, programme une action gratuite, éco-citoyenne, qui concerne tous les habitants de la commune, et qui permettra de financer les projets scolaires pour les enfants des

écoles, tout en agissant pour l'environnement, il vous suffit pour y contribuer, de **conserver les journaux, magazines, prospectus, papiers, annuaires, catalogues, (attention, pas les suremballages en carton !)** et de les déposer :

- soit dans les containers jaunes situés aux abords des différentes écoles et du centre de loisirs.
- soit pendant les **permanences des samedis 13 octobre 24 novembre, 15 décembre, 12 janvier, 2 février, 30 mars, 25 mai, 29 juin de 9h à 12h**, qui se situeront au stand de vente de gâteaux sur le marché du samedi matin sur la

place de la mairie.

- soit dans la benne qui sera mise à disposition par la société PAPREC **UNIQUEMENT fin juin début juillet 2019** rue de Bostenney sur le parking à côté du centre de loisirs.

PAPREC versera ensuite une somme d'argent qui dépendra du tonnage collecté.

Plus vous apporterez de papiers, plus il y aura d'argent collecté !

Merci donc par avance pour votre contribution !

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

Les lingettes jetables sont un véritable fléau pour les réseaux d'assainissement. Il est interdit de les jeter dans les toilettes !

Elles bouchent les canalisations, endommagent les pompes de relevage ce qui nuit au bon traitement des eaux usées.

Même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires ou qu'elles sont biodégradables, n'en tenez pas compte, jetez les impérativement à la poubelle.

Ces produits représentent un fléau pour les réseaux d'assainissement.

Il est impératif de ne pas les jeter dans les cuvettes des toilettes, éviers, grilles d'égoûts.



voici une liste de produits qu'il est strictement interdit de jeter dans le réseau d'assainissement :

- Lingettes de tous types (nettoyage ou hygiène),
- Protections féminines (tampons, applicateurs, emballages, serviettes hygiéniques...),
- préservatifs, couches pour bébés, rouleaux de papier toilette,
- Graisses et huiles domestiques ou Professionnelles,
- Huiles de vidange, solvants, fonds de peinture, acides et produits chimiques,
- Produits phytosanitaires de jardin et notamment les désherbants.

Rappel concernant les cartons :



Les cartons ne sont pas présentés à la collecte en porte-à-porte ; ils doivent être emmenés en déchetterie.

Pour les PROFESSIONNELS et les COMMERCANTS : (gros producteurs potentiels de cartons) nous les invitons à solliciter leurs fournisseurs pour reprendre ces emballages cartonnés .



Suite aux nombreuses réclamations des Saucéens, nous vous rappelons la législation en vigueur. Les propriétaires de chiens se doivent de respecter leur voisinage afin que ce dernier ne subisse pas la gêne occasionnée par les aboiements de leurs chiens.

La divagation est interdite sur le territoire communal

Les propriétaires de chien doivent tenir leur animal en laisse sur la voie publique, (pour certaines catégories une muselière est obligatoire). Il est conseillé de les munir d'un collier portant nom et domicile du propriétaire.

- Tout chien errant sera conduit à la fourrière, vu la Délibération du 26 octobre 2007 , tout animal errant ou en divagation et récupéré par les services techniques, la commune réclamera 50€ par animal et par jour de garde.

Rappel : Les chiens catégorisés doivent obligatoirement être déclarés en mairie.

Quelles conséquences si je refuse le compteur Linky ?

Dans l'immédiat aucune. ERDF a 35 millions de compteurs à poser et ne va sans doute pas perdre de temps à tenter de convaincre les récalcitrants. Dans l'avenir, c'est différent. Toutes les opérations se faisant à distance avec Linky, les déplacements pour les relevés de compteurs qui auraient dû être changés pourraient être facturés. Et le jour où l'ancien compteur tombera en panne, l'intervention se soldera par la pose... d'un compteur communicant !

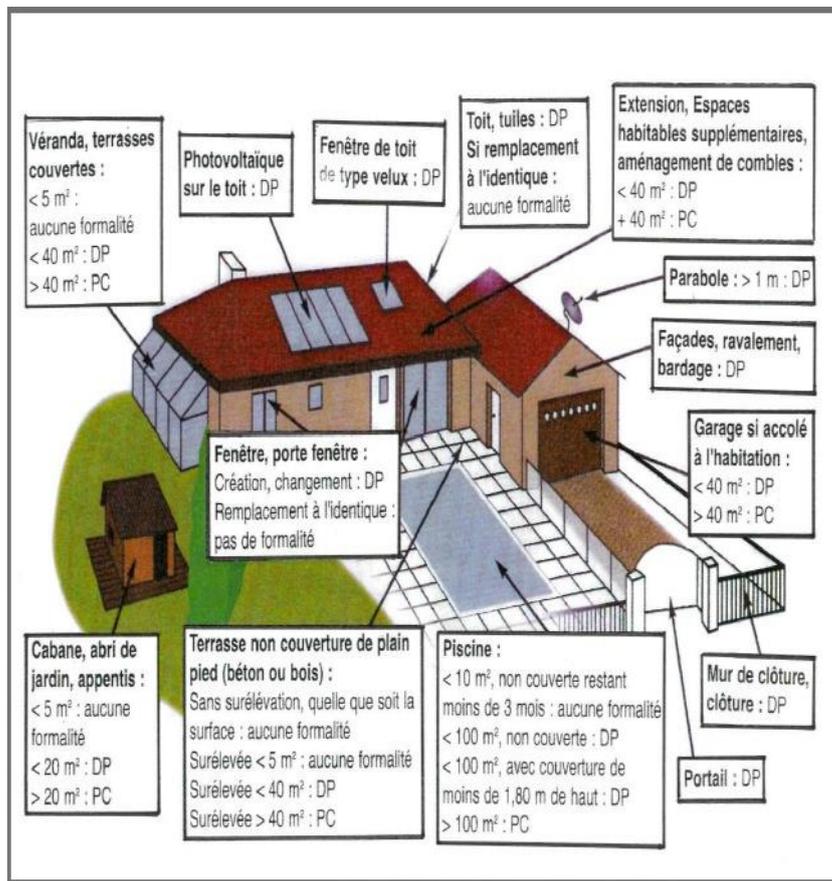


L'avis de Que Choisir

La généralisation des compteurs Linky étant une obligation légale bien cadrée (loi + décret d'application + arrêté), les recours seront difficiles en cas de facturations élevées pour des compteurs classiques. En 2012, l'UFC-Que Choisir avait engagé [une action contre l'arrêté de généralisation](https://www.quechoisir.org/actualite-compteur-linky-peut-on-le-refuser-n10779/-le-compteur-electrique), sans succès malheureusement.

Source : <https://www.quechoisir.org/actualite-compteur-linky-peut-on-le-refuser-n10779/-le-compteur-electrique>

VOS DEMANDES DE TRAVAUX



ZERO PHYTO

En route vers le zéro phyto !

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires (pesticides) est interdit dans la majorité des espaces publics. C'est une bonne nouvelle pour votre santé, pour la qualité de l'eau, pour l'environnement et la biodiversité.

Néanmoins, cela va modifier nos méthodes d'entretien et peut changer l'esthétique de nos espaces publics. Mais ces changements sont bénéfiques et nous allons tous y gagner !

Espaces verts, chemins de promenade, cimetières et voiries vont changer de visage. Vous verrez peut-être apparaître des prairies fleuries, davantage de surfaces enherbées et des plantes s'installant spontanément.

Cet abandon des produits chimiques est l'occasion de revoir la place à donner à la nature sur notre territoire. Et si la contrainte réglementaire devenait une opportunité d'agir plus globalement en faveur de notre cadre de vie ?

Les moyens humains et financiers de la commune n'étant pas extensibles, nos agents ne pourront pas maintenir la même fréquence d'entretien sans l'utilisation des produits chimiques. Nous assisterons donc à l'apparition de pissenlits et autre flore spontanée sur nos trottoirs. Nous devons tolérer cela, le temps que l'agent intervienne avec des moyens alternatifs. Au fond, est-ce vraiment grave ? Nous comptons sur vous pour nous soutenir dans cette action positive.

En renonçant à l'utilisation des pesticides, notre commune...

- préserve la ressource en eau
- favorise le développement d'une certaine biodiversité
- œuvre pour la qualité de l'air
- et agit pour votre santé !



Octobre

3 octobre - Comité de lecture

Réunion mensuelle du Comité de lecture du salon du livre 2019, organisée par Mieux Vivre 16h au Manoir St Nicolas
infos : 02 35 87 51 21 ou mieuxvivre.asso@free.fr

6 octobre Grand quiz et conférence

Grand quiz avec Daniel LACOTTE et conférence « La jubilation du langage » Suivis de la dédicace de ses ouvrages organisés par Mieux Vivre à 17h à l'espace animation. Entrée: 3€.
infos : 02 35 87 51 21 ou mieuxvivre.asso@free.fr

13 & 14 octobre - 18^{ème} Salon de peinture & arts créatifs

Organisé par le C.L.O.S en partenariat avec la Municipalité, à l'espace animation. Invités d'honneur Virginie ,Martine, Pierre FONLUPT. Entrée Gratuite . Samedi de 14h à 19h & dimanche de 14h à 18h. Infos : le C.L.O.S : 06 65 17 53 86

Octobre - Tai Chi débutant

Le jeudi de 11h à 12h30 il reste des places disponibles pour vous permettre de découvrir cette activité dans les meilleurs conditions.
Infos : Mme FROELICH : 06 80 68 12 17
Site : qjgongtaichiyogaclubdelasaussaye.fr

16 octobre - dès 14h - Généalogie

Réunion d'échanges généalogiques organisée par le Cercle généalogique, dans la salle de réunion de l'espace animation.
Infos : M. DELAMARE : 06 31 92 76 59

20 octobre - Soirée dansante avec repas

Animée par 2 musiciens. Ouvert à tous
Tarif Adhérents : 20 €; Non Adhérent : 23 €
Réservations chèque a l'ordre du Val d'Oison Jumelage ,avant le 10 octobre.
Infos : M. DUMONTIER 4 rue Guillaume d'Harcourt
02 35 87 84 48 / 06 80 02 04 33

27 octobre - Concert avec orchestre symphonique de l'agglomération d'Elbeuf

Organisé par l'A.S.P.S. à la Collégiale St Louis.
Prix d'entrée : 10 €
Infos : M Chollet : 02 35 81 60 61

Novembre

03 novembre - Vide armoire puériculture

04 novembre - Salon toute collection

Infos : AVALS : 02 35 37 94 77 / 06 43 57 82 16

7 novembre - Comité de lecture

Réunion mensuelle du Comité de lecture du salon du livre 2019 organisée par Mieux Vivre 16h au Manoir St Nicolas
infos : 02 35 87 51 21 ou mieuxvivre.asso@free.fr

**100^{ème} ANNIVERSAIRE
DE L'ARMISTICE**



Jeudi 8 novembre à 20h00

« Le collier Rouge »
Projection du film au cinéma Mercure d'Elbeuf
Ticket 5 euros. Organisée par l'association MIEUX VIVRE

Vendredi 9 novembre à 20h00

Pièce de théâtre « La Victoire en chantant (1914-1918) »
Par la TROUPE DE L'OISON, à l'espace animation
Entrée : adulte 8 € et moins de 12 ans 5 €
Co-organisée par l'association A. S. P. S et la municipalité

Samedi 10 novembre de 14h00 à 18h00

« Exposition à l'espace animation »
Entrée gratuite. Organisée par la municipalité

Dimanche 11 novembre à 10h30

« Commémoration au monuments aux Morts »
Cimetière Saint-Louis
Sonneur de cornemuse et trompettiste
Lectures par les collégiens
Chants par les élèves de l'école élémentaire

« Vin d'honneur et exposition à l'espace animation »
Gâteaux de Poilus réalisés par les élèves de l'école maternelle

« Exposition à l'espace animation »
de 14h00 à 18h00. Entrée gratuite.

15 novembre - La Boule Saulcéenne

Assemblée Générale à 17h30 au local de la Pétanque , Clos St Nicolas.
Les Saulcéens (es) souhaitant s'inscrire au club les lundis et jeudis après-midis avant le 1^{er} janvier 2019.
Renseignement : 02 35 78 02 18 / 02 35 81 22 89

17 et 18 novembre - 6^{ème} salon du vin & de la gastronomie

Organisé par l'A.S.P.S., à l'espace animation. Samedi de 10h30 à 12h30/13h30 à 20h et dimanche de 10h à 18h
Restauration possible sur place .
Entrée libre.
Infos : Réservation M. CHOLLET : 02 35 81 60 61

20 novembre - dès 14h - Généalogie

Réunion d'échanges généalogiques organisée par le Cercle généalogique, dans la salle de réunion de l'espace animation.
Infos : M. DELAMARE : 06 31 92 76 59

24 novembre - Les Puces couturières et

25 novembre - Foire à tout en salle

De 9h à 18h à l'espace animation. Organisées par le club féminin. Uniquement sur réservation.
Infos et inscription : Mme DEFRETIN 023 57 26 31 / 02 35 87 80 41

Décembre

1^{er} décembre - Repas dansant au profit du TELETHON

organisé par le C.L.O.S., à l'espace animation
Infos et réservation : 06 43 63 88 55

5 décembre Comité de lecture

Réunion mensuelle du Comité de lecture du salon du livre 2019- organisée par Mieux Vivre à 16h au Manoir St Nicolas
infos : 02 35 87 51 21 ou mieuxvivre.asso@free.fr

8 & 9 décembre Grande foire aux livres

Vente et achat de livres d'occasion récents et anciens. Nouveau quiz pour tous!
Inscription obligatoire 8€ la table de 2m.
Visiteur : entrée gratuite, buvette, sandwiches, gâteaux. de 10h à 18h
infos & réservation 02 35 87 51 21 ou mieuxvivre.asso@free.fr

18 décembre. dès 14h - Généalogie

Réunion d'échanges généalogiques organisée par le Cercle généalogique, dans la salle de réunion de l'espace animation.
Infos : M. DELAMARE : 06 31 92 76 59

31 décembre à 20h - Réveillon de la Saint-Sylvestre

Repas de fin d'année organisé par l'A.V.A.L.S., à l'espace animation.
Infos : M. LAVICE : 02 35 37 94 77

A ne pas oublier



Noces d'Or : 22 septembre : Daniel & Evelyne JULIEN

Mariages :

15 septembre : Mickaël COUDRAY & Christelle LADERRIERE

22 septembre : Thierry CHAMPION & Isabelle NELLO

22 septembre: Laurent LETELLIER & Anthinéa DUBREUIL

5 août : Oscar TOIS

22 août : Anaëlle CORIS

24 août : Margaux LE GUERN

24 septembre : Inelle DUVEY

Décès :

31 juillet : Annick CORNIQUET ép PASQUIER (80 ans)



Naissances :

